

# LA PRESSE

100 ans d'actualités

Textes d'archives parus dans La Presse les 13, 16 et 18 avril 1984.

## LA FEMME GAGNON ACCUSÉE

(Du correspondant de la PRESSE)  
QUÉBEC, 14 — Il y a longtemps que l'on n'avait vu, aux Assises de Québec, un procès pour attirer la curiosité du public comme celui des auteurs présumés du martyre de la petite Aurore Gagnon, belle-fille de la prévenue, Marie-Anne Houde, femme de Téléphore Gagnon, père de la défunte.  
Bien que les époux Gagnon soient accusés tous deux du même crime, c'est le seul procès de Marie-Anne Houde, femme de Téléphore Gagnon, que l'on instruit maintenant. Celui du mari aura lieu ensuite.  
La salle d'audience est comble. Il y faisait une atmosphère telle, hier (13 avril 1920) après-midi, que le juge L.-P. Pelletier dut suspendre la séance durant dix minutes pour la faire ventiler. (...)

Il y eut plusieurs causes d'émotion hier après-midi, d'abord un message vint apporter sur la table du greffier les instruments de supplice qui sont censés avoir servi au martyre de la petite Aurore Gagnon: un tisonnier, un fouet, un manche de hache, une harte (il s'agit d'un lien d'osier utilisé pour attacher les fagots de bois), une corde tressée, un fer à friser, un manche de fourche. La foule manifestait aussi beaucoup d'émotion durant la description que le Dr Marois fit des nombreuses (il en compta 54) blessures et plaies de la fillette.  
Le public ne put juger de l'effet produit par ces choses sur l'accusée, car cette dernière avait toute la figure recouverte d'un voile noir excessivement épais qui cachait ses traits. (...)

L'accusée est défendue par l'hon J.-N. Francoeur qui a comme conseil Me Marc-Aurèle Lemieux.  
LE DOCTEUR MAROIS  
Le témoignage du Dr Marois fut le premier entendu. (...) Le Dr Marois est le médecin autopsiste de la Couronne.  
Le 13 février dernier, assisté du Dr Lafond, de Parisville, il a fait l'autopsie du cadavre de la fillette Aurore Gagnon, à Sainte-Philomène de Fortierville. Il a trouvé le cadavre très émacié, très amaigri. Le corps était pratiquement couvert de plaies.  
Au-dessus du sourcil droit, il y avait une large entaille par où l'on voyait les os du crâne. Il y avait du sang et du pus sur presque tout le cuir chevelu et les os du crâne étaient en partie rongés par ce pus.  
Le Dr Marois a décrit avec une minutie extrême toutes les blessures et les plaies qu'il a constatées. (...) Il y en a qui avaient un diamètre de quatre pouces. Il y en avait sur les pieds, sur les jambes, sur les cuisses, sur les bras, dans le dos, par tout le corps. Dans la plupart des cas, il y avait décollement de la chair. (...)

La situation symétrique des blessures sur les bras et les jambes l'engage à croire que la fillette a dû être attachée pour recevoir ainsi les coups qui ont causé ses blessures. La cuisse

gauche était tuméfiée et plus grosse que l'autre. Quelques-unes des plaies étaient cicatrisées ou en voie de cicatrisation. A l'endroit des blessures sur les poignets et sur les doigts, la peau était enlevée jusqu'à l'os. (...)  
L'examen interne du cadavre n'a révélé aucune lésion. Tout ce qu'il a remarqué d'anormal, c'est du côté de l'estomac, dont la muqueuse avait une couleur rougeâtre qui semblait indiquer le passage d'une substance irritante. Il soupçonna qu'il y avait eu du poison et c'est pourquoi il recueillit les viscères qu'il fit analyser par le Dr Derome, à Montréal. Mais cette analyse n'a révélé aucune trace de poison. Le témoin ajouta que cela ne prouve pas qu'il n'y ait eu quelque substance anormale administrée à la fillette, mais l'analyse ne l'a pas établi. (...)

La cause de la mort, selon le témoin, est l'épuisement survenu à la suite de nombreuses blessures.

## UN PROCÈS RETENTISSANT

QUÉBEC, 17 — Hier (16 avril 1920) après-midi, en Cour d'assises, sous la présidence de l'hon. juge L. P. Pelletier, s'est continué le procès de cette femme Marie-Anne Gagnon, accusée d'avoir martyrisé sa belle-fille, Aurore Gagnon, laquelle, on le sait, est la propre enfant du mari de la prévenue, Téléphore Gagnon, qui subira aussi son procès sous une inculpation de meurtre.  
Un événement important s'est produit, hier après-midi, au procès la femme Gagnon, surprenant les uns, désappointant les autres. L'accusée ne se défend plus qu'en plaidant folie! Les avocats de la défense qui avaient combattu jusqu'ici et de toutes leurs forces la preuve des faits révoltants que nos lecteurs connaissent, ont soudain changé leur fusil d'épaule réclamant le privilège de plaider folie. Lequel privilège leur a été accordé par

le juge Pelletier.  
Avant de publier le rapport de l'audience d'hier après-midi, nous croyons intéressant de publier ici un fait qui est parvenu à notre connaissance et dont la publication ne peut que rendre justice aux citoyens de Sainte-Philomène.  
JUSTICE A CETTE POPULATION!  
L'opinion publique a accusé la population de Sainte-Philomène d'être restée indifférente aux horreurs qui se commettaient dans la maison de Téléphore Gagnon. Il est vrai que certains faits qui se sont passés chez les Gagnon sont venus à la connaissance du voisinage au cours de l'hiver dernier. Mais les citoyens de Sainte-Philomène ne sont pas restés indifférents à ces horreurs.  
Au contraire, nous savons certainement que dans la première partie de février, quelques jours avant la mort d'Aurore Gagnon,

## QUATRE TÉMOINS À LA BARRE

NDLR — Profitant de l'ajournement du dimanche, le journaliste attitré au procès crut bon de se rendre à Sainte-Philomène...  
FORTIERVILLE, 19 — A une douzaine d'arpents au nord de l'église de Sainte-Philomène de Fortierville, (...) on voit une petite maison peinte en rouge avec une belle grange blanche et les autres petits bâtiments propres d'une ferme d'apparence prospère.  
C'est la maison de Téléphore Gagnon, cultivateur, accusé du meurtre de sa fille, Aurore Gagnon. C'est là que demeurait Marie-Anne Houde, seconde femme de Téléphore Gagnon, accusée du même crime et qui subit actuellement son procès à Québec.  
Nous sommes allés faire une visite à cette maison où s'est perpétré l'un des crimes les plus abominables dont nos annales

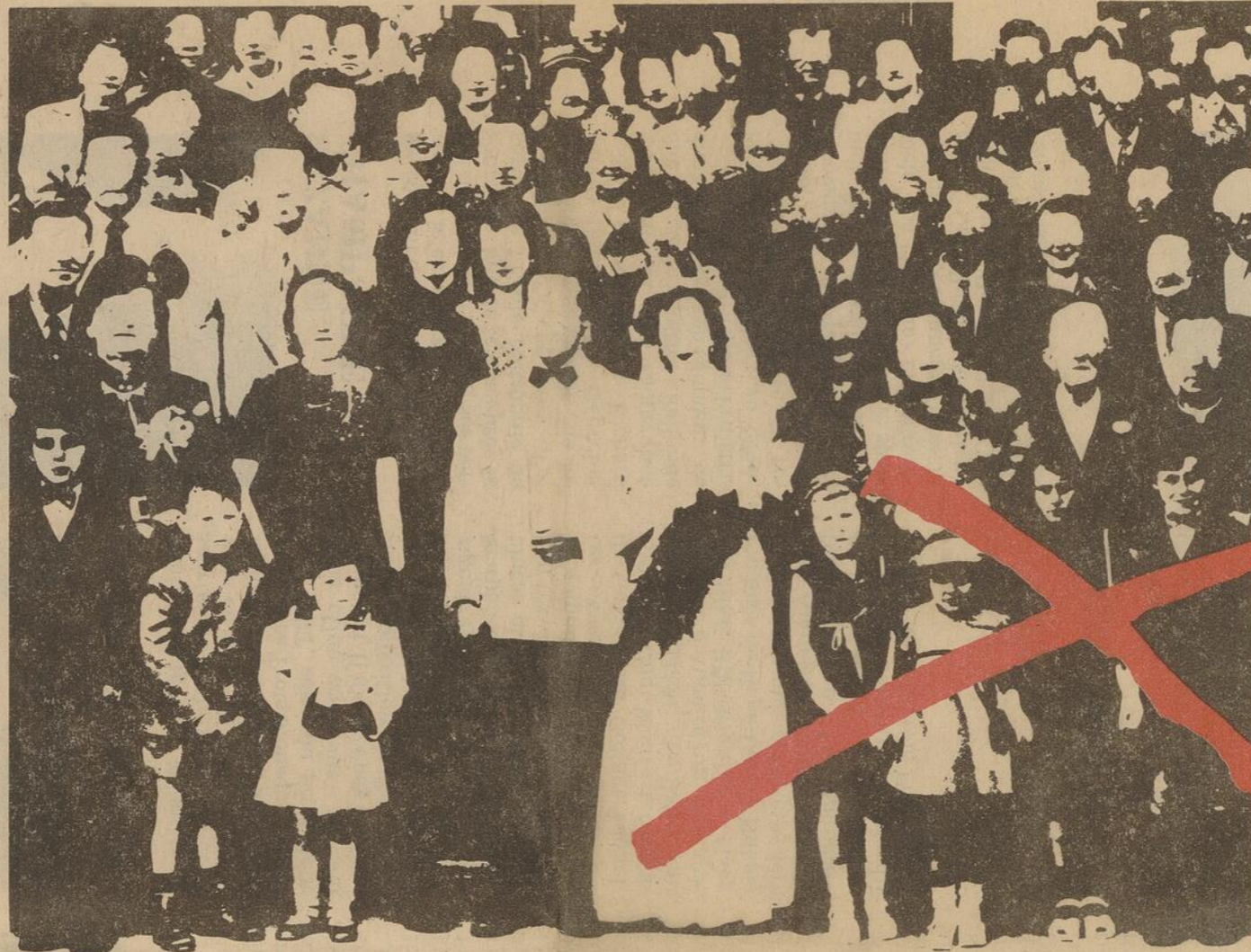
criminelles fassent mention, où une fillette de dix ans, Aurore Gagnon, a subi un martyre dont quelques détails seulement ont été révélés au procès de la femme Gagnon.  
C'était hier (18 avril 1920) matin, une heure avant la grand'messe. En arrivant près de la maison, nous voyons un vieillard alerte revenant de la grange ou il est allé «faire le train». Il nous reçoit avec bienveillance et nous introduit dans la pièce principale, qui est la cuisine. C'est M. Gédéon Gagnon, père de Téléphore Gagnon. (...)  
Sa femme, madame Gédéon Gagnon, qu'il a épousée en secondes noces, est une digne campagnarde courbée par l'âge. Elle se penche sur un berceau où vagit un bébé de dix mois. Ce bébé est l'enfant de Téléphore Gagnon et de l'accusée Marie-Anne Houde. Il souffre d'eczéma et ses grands-parents le soignent avec une tendresse infinie. (...)  
Téléphore Gagnon avait transformé son caractère. (...)

LA CHAMBRE D'AURORE  
Nous avons visité la chambre où couchait la petite Aurore. Elle n'est plus dans l'état qui a été décrit par les témoins au procès. On y a fait le grand ménage et elle est propre. On a lavé le plancher et les murs qui, comme on le sait, étaient tachés du sang de la petite martyre. Mais on a eu beau faire, on n'a pu tout enlever et nous avons fort bien constaté ici et là qu'il y restait encore quelques taches de sang.  
C'est dans un coin de cette chambre, à terre, sans couverture, que couchait Aurore Gagnon, tandis que ses petits frères et sa sœur couchaient dans des lits. Elle couchait près de la seule fenêtre du pan est de la maison, exposée aux courants d'air provenant de cette fenêtre.  
«Les bâtiments de la ferme sont dans un état de propreté extrême. Téléphore Gagnon était reconnu comme un excellent cultivateur et même comme un homme habile dans presque tous les métiers. Il était forgeron, maçon, charpentier, tout ce que vous voudrez. (...) A force de travail, il était devenu le propriétaire d'une belle ferme qui vaut bien quelque \$10,000 et il avait de l'argent prêté.  
C'était un homme tranquille, qui ne se mêlait jamais de ses affaires. C'est à tort qu'on a prétendu que c'était un être redouté dans toute la paroisse. C'est un colosse, mais il ne s'occupait pas des autres.

PAS DE SYMPATHIE POUR L'ACCUSÉE  
Tous les citoyens de Fortierville sont unanimes à réclamer que cette femme soit punie comme elle le mérite. Quelqu'un nous disait: «Est-ce vrai que l'on veut essayer de la faire passer pour folle? Quelle farce! Elle, folle? Jamais de la vie! Chétive, oui, tant que vous voudrez, mais pas folle oh! non!». (...) Enfin, nous avons entendu ces paroles: «J'ai bien peur qu'elle soit assez fine pour se faire passer pour folle!».

Explications  
La décision des avocats de la défense de modifier leur stratégie était facile à comprendre. L'un après l'autre, les témoins venaient accabler leur cliente d'une manière irréfutable. Ils ne pouvaient plus nier les faits, et il fallait changer de stratégie.  
Il nous faut d'abord parler des témoignages que nous n'avons pu vous présenter hier, le 15 tombant un dimanche en 1984. Il y a eu tout d'abord le témoignage de Mme Jos Badeau, née Albertine Gagnon, demi-sœur de Téléphore, qui est venu dire que l'accusée lui avait affirmé que jamais Téléphore ne touchait à ses enfants.  
Puis le 16, avant que les avocats ne changent leur verdict, on entendit les témoignages de M. Mailhot, du Dr A. Marois, de M. Arcadius Lemay, responsable de l'enterrement et de M. Adjuitor Côté, venu dire à la Cour à quel point pouvait être amoignée la petite Aurore, en ajoutant que l'accusée «degobillait sur cette enfant-là», pour reprendre ses propres mots.  
Dans l'après-midi, le procès fut ajourné jusqu'au lundi, de manière à permettre à la défense de faire examiner l'accusée.

# AURORE l'enfant martyre



de Léon Petitjean et Henri Rollin  
texte reconstitué par Alonzo Leblanc  
montage du texte et mise en scène de René Richard Cyr

avec Adèle Reinhardt dans le rôle de la petite Aurore,  
Louison Danis dans le rôle de la Mère  
et Daniel Simard, Suzanne Champagne, Alain Fournier,  
Jean-Guy Viau, Gildor Roy, Thomas Graton, Roger Léger  
et Jean-Louis Roux

décor de Louise Campeau, costumes de Danièle Lévesque  
éclairages de Claude Accolas, musique de Michel Smith

du 25 septembre au 28 octobre 1984  
du mardi au samedi à 20h00, le dimanche à 15h00

THÉÂTRE  
**SOUS**

100 est, avenue des Pins, Montréal réservations: 845-7277

THEATRE  
**ARLEQUIN**  
VANCE & LEFEBVRE  
TEL. 3-3300  
.. AUJOURD'HUI ..  
MM. H. ROLLIN et A. NOCHOR  
présentent  
**"L'ENFANT MARTYRE"**  
par H. ROLLIN — L. PETITJEAN  
Mélodrame en 5 actes avec  
TELEPHORE..... H. Rollin  
LE CURE..... A. Circe  
L'AVOCAT..... L. Gosselin  
LE DOCTEUR..... J. Leduc  
ABRAHAM..... Alf. Nochor  
LA MARATRE..... Mme A. De'Entrée  
AURORE..... Mlle Laurette  
CATHERINE..... Marcelle Briand  
Matinée tous les jours, 2 p.m. 25 cts  
Soirée 7.30 25 et 35 cts  
Les enfants sont admis à toutes les représentations.

Théâtre KING EDWARD  
St-Laurent, coin Dorchester  
Séances concertées lundi, le 5 déc. 1921 et toute la semaine  
La Troupe Originale Rollin-Nochor-Petit-Jean  
présente  
**AURORE**  
L'Enfant Martyre — Vierge de sa Mère  
Drame en 5 actes — 10 tableaux — 100 personnages  
Mise en scène de Léon Petitjean et Henri Rollin  
Musique de Michel Smith  
Lumières de Claude Accolas  
Décor de Louise Campeau  
Costumes de Danièle Lévesque  
Éclairages de Claude Accolas  
Matinée tous les jours, 2 p.m. 25 cts  
Soirée 7.30 25 et 35 cts

la presse  
100 ans



## Le médecin de famille des Gagnon juge l'accusée saine d'esprit

Après l'intermède du week-end au cour duquel médecins et psychiatre en avaient profité pour examiner Marie-Anne Houde, le procès de cette dernière, accusée d'avoir martyrisé sa belle-fille Aurore âgée de 10 ans, reprenait le lundi 19 avril 1920.

Mais avant de rendre compte du procès, le correspondant anonyme de LA PRESSE avait cru bon de faire une mise au point au sujet de l'incident Mailhot. On se souvient que le juge de paix Oreste Mailhot avait, dans une déclaration à LA PRESSE, ni plus ni moins accusé la Justice de ne pas avoir porté secours à la petite Aurore quand il était encore temps de le faire. Mes Arthur Fitzpatrick et Arthur Lachance, les deux procureurs de la Couronne, avaient protesté auprès du juge L.-P. Pelletier, et le journaliste avait dû s'expliquer devant le juge. Retournons maintenant au procès.

**QUÉBEC, 20** — L'après-midi d'hier a été consacré presque exclusivement à l'audition des témoignages des médecins aliénistes appelés par la défense à établir que l'accusée est irresponsable pour cause d'aliénation mentale.

Le premier témoin entendu est M. Trefflé Houde, de Sainte-Sophie de Levrard, père de l'accusée. C'est un petit vieillard de 63 ans, à barbe blanche. (...)

Il a eu 11 enfants, dont 4 vivants; deux sont morts adultes, et cinq en bas âge. (...) M. Houde jure que l'accusée, à l'âge de

12 ans, a souffert d'une méningite durant plusieurs jours. Elle a été traitée par le Dr Carignan. Il ne sait pas si l'accusée a souffert d'inflammation de poumons. Elle s'est mariée à 17 ans. Elle est aujourd'hui âgée de 30 ans.

En réponse à M. Lachance, M. Houde dit qu'il n'était pas à la maison quand sa fille Marie-Anne a été malade de la méningite. Il l'a su en arrivant du bois.

Répondant à M. Francoeur (l'avocat de la défense), le témoin dit que sa fille Marie-Anne a souvent souffert de maux de tête à la maison. Cela durait des nuits et des jours, souvent plusieurs jours.

Marie-Anne avait épousé en premières noces Napoléon Gagnon. Dans les premiers temps de son mariage, elle se couchait souvent des journées entières, des fois durant deux jours entiers. Répondant à M. Lachance, M. Houde déclare que ses maux de tête l'ont prise très jeune.

Puis suivit le témoignage de Willie Houde, frère aîné de Marie-Anne. Celui-ci devait faire ressortir que lorsque sa soeur était dans «un état» intéressant (autrement dit enceinte), elle était beaucoup plus maligne qu'à l'ordinaire... et battait ses enfants beaucoup plus souvent et beaucoup plus fort.

La défense fait alors témoigner deux médecins montréalais, le Dr Albert Prévost, aliéniste titulaire de la chaire des maladies nerveuses à l'université de Montréal et médecin consultant à l'hôpital Saint-Jean-de-

Dieu, puis le Dr Alcide Tétrault, médecin à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Le Dr Prévost n'hésite pas à déclarer dès le début que sa conclusion est que l'accusée souffre d'aliénation mentale.

— Sur quoi vous basez-vous? demande M. Francoeur.

— Sur les faits qui ont été révélés au procès et sur les constatations que j'ai faites moi-même. Dans l'interrogatoire que je lui ai fait subir, j'ai constaté qu'elle a donné souvent des signes d'aliénation mentale.

Et le Dr Prévost poursuivait son témoignage en expliquant qu'à son avis elle souffrait d'hallucinations, et il dit qu'il ne s'étonnait pas de constater chez elle des faits anormaux, tels les actes de cruauté qu'on lui reprochait.

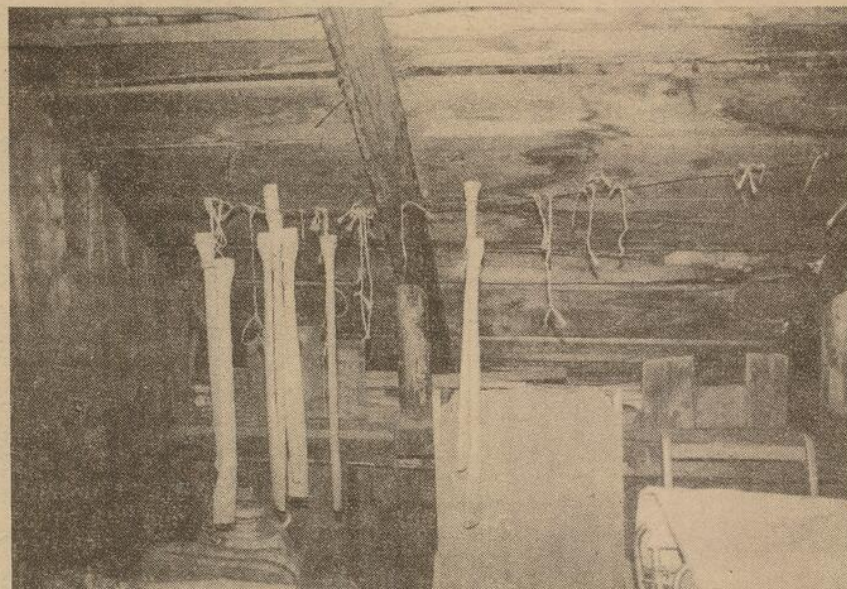
Le Dr Prévost ajouta qu'il avait aussi constaté certains symptômes physiques d'aliénation mentale, qu'il énuméra :

asymétrie faciale, anémie, teint blafard, insensibilité dans certains membres.

Le témoin suivant, le Dr Tétrault déclara qu'il avait toutes les raisons de croire que l'accusée souffrait de troubles mentaux durant la période de gestation. Interrogé par le juge Pelletier, il alla jusqu'à dire qu'à son avis, on devrait l'enfermer à l'asile pendant ces périodes.

— Alors, dit le juge, elle devrait être internée dans une salle d'aliénés lorsqu'elle est dans un état intéressant et elle devrait en sortir lorsqu'elle ne l'est pas?

— Il est difficile de répondre à cette question par un oui ou par un non, répondit le Dr Tétrault. Il arrive souvent que des femmes chez lesquelles on remarque de ces troubles sont menacées de devenir folles pour la vie si elles deviennent de nouveau dans un état intéressant. Cet état est un facteur de folie pour les personnes prédisposées.



Manches de hache de fabrication domestique, suspendus dans le grenier de la maison Gagnon à Fortierville.



La maison de Téléphore Gagnon où se déroula le drame d'Aurore, en février 1920.



## AUORE! POURQUOI AUORE?

Nous avons l'intention de monter un classique, un vrai... Shakespeare. De discussion en discussion sur les différentes formes de théâtre — de la tragédie au mélodrame —, une petite lumière s'allume: et si on montait un classique québécois, un mélodrame bien de chez-nous, une histoire que tout le monde connaît, qui aura hanté notre imagination depuis 1920.

La machine est en branle, les événements se bousculent. Je prends contact avec Alonzo Le Blanc qui a fait des recherches sur la pièce, le film et le procès rassemblés dans un livre paru chez VLB ÉDITEUR. Je suis emballée, il est enthousiaste. C'est parti! Une équipe se forme et vous en voyez ce soir le résultat.

**Louise Latraverse**  
directrice artistique

P.S.: Je remercie Louise Roy et Yves Desgagnés pour leur collaboration, leur enthousiasme et leur amitié.

Voici quelques coordonnées récentes concernant les enfants maltraités au Québec. Ces chiffres ont été compilés pour les années 1979-80-81-82 et ne font mention, naturellement, que des cas ayant été déclarés...

1979: 4,177

1980: 3,697

1981: 2,999

1982: 2,479

Malgré l'existence de pareils cas, il est tout de même heureux de constater que le nombre des «Aurores modernes» est à la baisse...

## MOT DU METTEUR EN SCÈNE

Comment aujourd'hui redonner la vérité à cette histoire tellement racontée? Comment, sans tomber dans le ridicule, retrouver le mélodrame qui a fait trembler et pleurer tant de spectateurs au fil des quelque 6,000 représentations données entre 1921 et 1951, comment s'expliquer aujourd'hui cette violence?

Notre perception du phénomène des enfants maltraités a-t-elle changé? Dans un monde de plus en plus violent, où tous les jours les journaux nous annoncent des crimes de plus en plus choquants et gratuits, où de plus en plus de détails scabreux nous sont dévoilés, serons-nous moins émus, touchés et troublés par cette petite victime innocente ou rejoindra-t-elle encore et toujours notre révolte face à l'injustice?

**René Richard Cyr**

## L'ENFANT MARTYRE ou le MARTYRE DE L'ENFANCE

Elle est morte il y a soixante et quatre ans, l'enfant AUORE. Elle est morte, victime de son père et de sa belle-mère. Un procès célèbre de Québec, au printemps 1920, est devenu une pièce à Montréal, dès 1921. Pendant trente ans, Aurore n'a cessé de revivre à la scène, pour mourir de nouveau, sous les yeux de milliers de spectateurs québécois, franco-canadiens et franco-américains. En 1951, le mélodrame est porté à l'écran: la première du film a lieu le 25 avril 1952. Le mythe s'est bien installé.

Est-il bon de ressusciter des événements aussi tristes, de faire revivre une histoire aussi macabre? Et ce genre rétro n'est-il pas révolu? Téléphonnez demain à l'hôpital Sainte-Justine, lisez au hasard les petits journaux du monde entier: vous verrez qu'Aurore continue de mourir, que des milliers d'enfants cette année même ont été battus par leurs parents, que des voisins se demandent s'ils doivent intervenir. Le procès de «la marâtre», c'est le procès d'une certaine société contemporaine, impatiente et intolérante, qui élimine froidement ce qui fait obstacle à son plaisir...

Je ne crois pas que l'intention de l'équipe de production soit de vous faire sourire. Voyons maintenant si le résultat est à la hauteur de l'intention.

**Alonzo Le Blanc**



Collection de la Cinémathèque québécoise.

# CONDAMNATION A MORT

L'honorable juge Pelletier, en sanglotant, condamne la femme Gagnon à être pendue le vendredi 1er octobre prochain.  
— Epilogue d'une affaire lamentable

(Du correspondant  
de la PRESSE)

QUÉBEC, 22 — La marâtre Marie-Anne Houde, femme de Téléphore Gagnon, de Sainte-Philomène de Fortierville, accusée du meurtre de sa belle-fille Aurore Gagnon, la petite martyre, 10 ans, a été trouvée coupable par le jury, aux assises de Québec, et elle a été condamnée par l'honorable juge J.-P. Pelletier à être pendue à Québec vendredi, le 1er octobre prochain.

Tel est le résultat du procès qui a duré huit jours et qui a passionné l'opinion publique comme jamais cela n'est arrivé depuis de nombreuses années.

Bien que le juge ait décrété le huis clos au début du procès, la salle était remplie hier (21 avril 1920) après-midi autant qu'elle peut l'être. On avait commencé à admettre les avocats, puis les médecins, puis les étudiants. Le résultat est que finalement tous ceux qui ont voulu assister au procès ont pu pénétrer dans la salle.

La scène qui s'est déroulée lorsque le jury a déclaré la marâtre coupable de meurtre et lorsqu'elle a été condamnée à mort fut la plus dramatique à laquelle il nous ait été donné d'assister.

Depuis le juge jusqu'au plus endurci des spectateurs, tout le monde était ému jusqu'au plus profond de son être. Bien des yeux étaient mouillés de larmes.

Après sa condamnation, la femme Gagnon, qui avait fait preuve jusqu'alors d'un stoïcisme extraordinaire, a éclaté en sanglots bruyants.

Le verdict du jury n'a surpris personne, surtout après la charge formidable prononcée par le juge Pelletier contre l'accusée.



La femme Gagnon (Marie-Anne Houde), photographiée à son arrivée au Palais de Justice, a subi son procès le visage continuellement voilé.

## SPECTACLE POIGNANT

Le juge a prononcé cette charge avec le talent et la maîtrise d'un juriste consommé. Mais quand il lui fallut prononcer la sentence de mort, il fut sur le point de faillir à cette tâche ingrate. Et c'est en hachant ses paroles par des sanglots qu'il condamna la malheureuse. Un huissier dut lui aider à marcher pour sortir de la cour. Nous nous sommes laissés dire que c'est le dernier procès pour meurtre que le juge Pelletier préside. (...)

Dans son intervention au jury, le juge rappela les grandes lignes des principaux témoignages, écartant d'emblée l'ultime tentative de la défense pour faire passer l'accusée pour folle. (...)

Puis l'article de l'époque se poursuit de la façon suivante:

Le fait que cette femme est enceinte ne saurait influencer la décision du jury. Si une femme

dans un état intéressant peut commettre tous les crimes impunément, cela va devenir dangereux. Une femme dans un état intéressant pourrait aller voler chez vous et répondre à celui qui l'arrêtera: «Ne me touchez pas, je suis en voie de maternité, je suis irresponsable».

Quant à l'enfant qui doit naître de cette femme, il n'y a pas à craindre pour lui. La loi y pourvoit: une femme ne peut pas être pendue durant qu'elle est en voie de devenir mère. J'y verrai moi-même. Je m'y engage. Nous ne sommes pas un peuple de barbares. (...)

Le juge a terminé sa charge à 4 h. 15. Il parlait depuis 2 h., sans interruption. Avant le diner, il avait parlé durant une demi-heure. Sa charge a donc duré en tout deux heures et trois quarts.

## COUPABLE

Immédiatement après la charge du juge, le jury s'est retiré pour délibérer. A peine un quart d'heure plus tard, à 4 h. 30, le juge revient dans la salle et annonce que le jury est prêt à rendre son verdict. Il supplie l'auditoire de ne faire aucune manifestation lorsque le verdict sera prononcé.

Puis les jurés reviennent dans la salle, répondant chacun à son nom. C'est le juré Théophile Huot qui est leur porte-parole. En réponse à la question solennelle de M. Charles Gendron, greffier, à savoir si l'accusée est coupable de crime de meurtre dont elle est accusée, le porte-parole du jury répond «coupable».

L'assistance accueille ce verdict dans un silence de mort.

— «Etes-vous unanimes?» demande le greffier.

— «Oui», répondirent les jurés.

— «Vous pouvez vous retirer maintenant, dit le juge, vous

êtes libres de rester ou de vous en aller. Je vous remercie. Vous avez fait votre devoir». (...) Le juge suspend ensuite l'audience pour quinze minutes.

## LA MARATRE PLEURE

Durant la suspension de l'audience, la femme Gagnon sanglote sous son épais voile noir. Le juge se fait longtemps attendre. Les gens dans la salle trouvent le temps bien long. La prisonnière aussi doit trouver le temps bien long.

A 4 hrs 55, le juge revient à son siège. M. Fitzpatrick (un des avocats de la Couronne) demande que sentence de mort soit prononcée contre la prisonnière.

L'huissier audienier, sur l'ordre du juge, crie: «Marie-Anne Houde, levez-vous!». La prisonnière se lève péniblement.

M. Alphonse Poullot, premier greffier de la Cour, demande à la prisonnière: «Avez-vous quelque chose à dire pour que sentence de mort ne soit pas prononcée contre vous?».

La prisonnière resta muette quelques secondes. On l'entend murmurer quelques mots incompréhensibles. M. Francoeur se lève et dit: «Au nom de ma cliente, je déclare qu'elle n'a rien à dire».

Le juge se coiffe alors de son tricorne noir. Il est visiblement ému, terriblement ému. Il se prend la tête à deux mains. Avec un effort extrême, le juge prononce:

«Vous avez été trouvée coupable de meurtre. Je concours dans le verdict du jury. Vous avez compris mes remarques. Je n'ai rien à ajouter.

«La sentence de la Cour est que vous soyez conduite dans la prison commune du district de Québec et que vous y soyez détenue jusqu'au premier octobre prochain, à huit heures du matin, alors que vous serez pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.

«Que Dieu vous pardonne et qu'il vous soit en aide!»

Le juge s'en retourne à sa chambre en sanglotant.

La prisonnière, qui n'avait jusqu'alors que pleuré en silence, éclate en sanglots bruyants. Elle crie, elle crie en s'affaissant. C'est navrant. Les gardes de la prison la supportent comme elle sort du banc des accusés.

Voilà l'épilogue de cette triste affaire!

«Aurore l'enfant martyre...  
est une oeuvre précieuse.  
Un aveu bien sûr... un aveu  
de culpabilité collective.»

Jacques Ferron

## Besoin d'aide?

Comité de la Protection de la Jeunesse  
région de Montréal: 873-5435  
extérieur de Mtl pour appeler sans frais: 1-800-361-8854  
Parents Anonymes  
région de Montréal: 671-5555  
extérieur de Mtl pour appeler sans frais: 1-800-361-3010

# AURORE

## l'enfant martyre

de Léon Petitjean et Henri Rollin  
 texte reconstitué par Alonzo Le Blanc  
 avec la collaboration de Claude Robitaille

Nous tenons à remercier  
**La Presse**, les Archives Nationales du Québec, l'Atelier de costumes B.J.L., Annick Bernard-Lafontaine, la Bibliothèque Centrale de la Ville de Montréal, la Bibliothèque Nationale du Québec, la Cinémathèque québécoise, Carol Clément, le Comité de la Protection de la Jeunesse, Confection DeLavoy inc. (tenue de ville et de cérémonie) (842-3901), Chrystiane Dubé, Sylvie Lalande, Jacques Lanctôt, Alonzo Le Blanc, Loui Mauffette, VLB éditeur.



Thérèse MacKinnon, une des principales interprètes d'Aurore au théâtre.



Collection de la Cinémathèque québécoise.

Montage du texte et mise à scène: René Richard Cyr  
 Assistance à la mise en scène: Sylvie Galarneau  
 Costumes\*: Danièle Lévesque  
 Décor et accessoires: Louise Campeau  
 Éclairages: Claude Accolas  
 Musique: Michel Smith  
 Coiffures et perruques: Pierre Lafontaine  
 Régie: Stan Kwiecen

\* Coupe des costumes de Louison Danis et de Suzanne Champagne: Gaétan Taylor

### DISTRIBUTION

Aurore Gagnon:	Adèle Reinhardt
Marie-Anne Houde:	Louison Danis
Télesphore Gagnon:	Daniel Simard
Catherine Sirois:	Suzanne Champagne
La Défense:	Alain Fournier
La Couronne:	Jean-Guy Viau
Abraham et le Docteur:	Gildor Roy
Gérard Gagnon:	Thomas Graton
Le Juge:	Roger Léger
Le Curé:	Jean-Louis Roux

du 25 septembre au 28 octobre 1984  
 du mardi au samedi à 20h00  
 le dimanche à 15h00

**Théâtre de 4'Sous**  
 100 est, avenue des Pins, Montréal  
 réservations: 845-7277

### COMPAGNIE DE 4'SOUS INC.

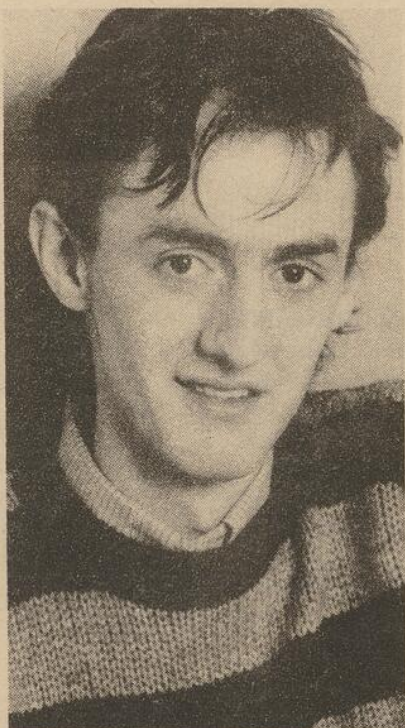
Président:	Paul Buissonneau
Vice-Président:	Benoît Mailloux
Vice-Présidente:	Simonne Martinet
Secrétaire:	Olivier Prat
Trésorier:	Benoît Mailloux
Membres:	André Audet
	Jean Bazin
	Martin Buissonneau
	Jean Demers
	Jean Lanctôt
	Louise Latraverse
	Jean Ryan
	Monique Verschelden



### L'ÉQUIPE DU 4'SOUS

Directeur général:	Paul Buissonneau
Directrice artistique:	Louise Latraverse
Directrice administrative:	Simonne Martinet
Directeur de production:	Jean-Pierre St-Michel
Accueil:	Paul Dandurand
Guichet:	Denise Corbeil
	Isabelle Hurtubise
Attaché de presse:	Pierre Bernard
Photographe de production:	Mirko Buzolitch
Graphiste:	Luc Mondou

Le Théâtre de 4'Sous est subventionné par le Ministère des Affaires Culturelles du Québec, le Conseil des Arts du Canada ainsi que par le Conseil des Arts de la Communauté Urbaine de Montréal. Il est membre de l'Association des Directeurs de Théâtre et fait partie de l'Académie des Arts Vantage.



**RENÉ RICHARD  
CYR**

Créateur versatile et doué, René Richard suit une démarche théâtrale qui le mène à jouer, à écrire et à diriger. Auteur, il nous a donné « Dépêche-toé, j'ai envie » et « Girafes » qu'il a également mis en scène. En collaboration avec Jocelyne Beaulieu il a écrit un des succès de la saison dernière: « Camille C. ».

Pour le Petit à Petit, troupe dont il est membre, il joue dans « Arture », « Où est-ce qu'elle est ma gang? », « Tournez la plage » et « Les cauchemars du grand monde », et au théâtre de Quat'Sous, dans « Hamlet » et « Le Décaméron ». On le verra cet automne dans « Zone » de Marcel Dubé à la NCT ainsi que dans « Défendu » de Claude Poissant, nouvelle création du Petit à Petit. Au cinéma, il était Alphonse dans « Bonheur d'occasion » de Claude Fournier. Il est un des complices observateurs de Michel Lemieux pour ses spectacles. En plus d'avoir mis en scène ses propres textes, il a dirigé les acteurs de la comédie grinçante « Bluff » et montera à l'automne, en collaboration avec Claude Poissant, « Sortie de secours » pour le Petit à Petit (eh oui, encore!).



**ADÈLE  
REINHARDT**

Adèle s'est souvent distinguée par des rôles de composition tels Roberte, dans « Tournez la plage » de Claude Poissant; Mae Garga, dans la pièce « Dans la jungle des villes » dirigée par Lorraine Pintal, Gloria, dans « Le Tigre », et dans la plus récente production de « Les Belles-Sœurs » mise en scène par André Brassard. Elle était de la distribution de « C'était avant la guerre à l'Anse-à-Gilles » à Toronto, « Le Grand Poucet » de Jean Barbeau, « Girafes » de René Richard Cyr. Nous avons eu également le plaisir de voir cette Adèle à Ste-Adèle cet été dans « Les larrons font l'occasion ».



**LOUISON DANIS**

Elle a à son actif, en tant que comédienne, plus de 90 personnages à la scène, plusieurs émissions de télévision, une trentaine de dramatiques radiophoniques et une quinzaine de narrations pour des court-métrages documentaires. Au CNA elle joue sous la direction des Gascon, Herbiet, Brassard, Reichenbach puis à la Cie Jean Duceppe dans « Bonne fête maman », « The Sunshine Boys » et « La mort d'un commis voyageur ». La saison dernière, elle nous a fait rire dans « Une amie d'enfance » à la NCT, et surtout, elle était saisissante de réalisme dans son rôle de l'animatrice — aux côtés de Jean-Guy Viau — pour la pièce de Suzanne Aubry, « La nuit des p'tits couteaux ».

### THOMAS GRATON

C'est à l'option théâtre du CÉ-GEP de St-Hyacinthe que Thomas reçoit sa formation de comédien. Par la suite il travaille au café-théâtre La Licorne dans « Le chat d'Étienne », au théâtre Méridien dans le spectacle « Fin d'siècle » pour lequel il est comédien, compositeur et pianiste. Étant aussi musicien, il collabore à des spectacles musicaux dont « Brel » qui l'a conduit à travers la province pour plus de 90 représentations. Il signe la musique et les arrangements de la bande sonore de « C't'à ton tour Laura Cadieux » de Michel Tremblay. Il participe à différentes émissions de télé et nous avons pu nous familiariser avec lui par la série « Épopée rock » dans laquelle il incarne le personnage de Bouboule.



**DANIEL SIMARD**

En 1973, il fonde et administre le théâtre de la Rallonge où il joue et signe plusieurs mises en scène. Il a joué à la NCT dans « Wouf-Wouf » de Sauvageau, au CNA dans « La mouette », à la Cie Jean Duceppe dans « Des frites, des frites, des frites » et pour la Rallonge dans « Pourquoi s'mett'tout nus », texte auquel il a collaboré. Il a également travaillé sous la direction de Lorraine Pintal, Michèle Rossignol, Jean-Luc Bastien... Il était de la distribution de « La contre-nature de Chryssippe Tanguay, écologiste », une des belles surprises théâtrales de l'an passé qui était mise en scène par André Brassard. Il participe à quelques lectures publiques pour le CEAD, anime des ateliers d'improvisation et d'interprétation et enseigne dans différentes écoles de théâtre.



## LES COMÉDIENS

Photo: Anne de Guise.



### SUZANNE CHAMPAGNE

On connaît d'elle l'humour généreux et le caractère très personnel avec lequel elle type ses personnages. Peu de temps après sa sortie de l'École Nationale de Théâtre, on l'a vue dans «J'ai beaucoup changé depuis», de Jocelyne Beaulieu et «Dépêchétoé, j'ai envie», de René Richard Cyr. Elle fut très remarquée dans sa performance de Rollande dans «Transport en commun» de Louise Roy. Elle a été de la distribution de «Péliclès» au CNA, «Le Malade imaginaire» à Toronto, «Le Fou et la Nonne» au Conventum. Au printemps dernier elle terminait une longue tournée québécoise avec le spectacle «La Déprime» et interprétait quatre personnages dans la pièce «Camille C.» de Jocelyne Beaulieu et René Richard Cyr. Suzanne est également une excellente coiffeuse...



### ALAIN FOURNIER

Alain partage son talent créateur entre l'interprétation et la mise en scène. Il a joué notamment le personnage de Richelieu dans «Les Trois Mousquetaires» à la NCT, celui du producteur dans «Une vraie vue» de Sam Sheppard. Il n'en est pas à sa première apparition au Quat'Sous, on a pu l'y voir dans trois productions dont Alexandre Hausvater signait la mise en scène: «Métamorphoses», «Boris Vian Poker-blues» et «Le Décaméron». Son travail de metteur en scène, il l'a appliqué récemment à monter «Aventure de villégiature» de Goldoni au Collège Lionel-Groulx, «Wouf-Wouf» de Sauvageau à l'UQAM, «Le Bélier» au Théâtre d'Aujourd'hui ainsi que «William Bill Brighton — Gary Paxton» de René-Daniel Dubois au Conventum le printemps dernier. Alain a également joué à la télévision dans «La Pépinière» et «La manière noire», téléthéâtre relatant la vie du peintre Marc-Aurèle Fortin.

### ROGER LÉGER

Diplômé du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, il complète sa formation en interprétation par un stage en mime corporel ainsi qu'en technique d'utilisation du masque. Roger participe à quelques spectacles de la troupe Carbone 14 dont «Pain Blanc» dirigé par Gilles Maheu, et «Marat-Sade» sous la direction de Lorne Brass. Avec la troupe Tramp, il a interprété plusieurs personnages dans deux textes d'Aristide Bruand, «Moi-et-les-miens» présenté au Musée des Beaux-Arts ainsi que «Fin d'siècle» au Théâtre Méridien. On a pu le voir cet été dans une production intitulée «L'Odyssée 3D» mise en scène par Jacques Rossi.

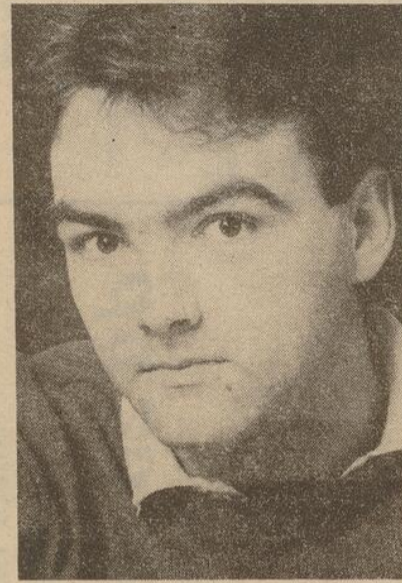


### JEAN-GUY VIAU

On se souvient, entre autres, de Jean-Guy Viau dans sa performance de Coco dans «Une Amie d'enfance». Il a aussi attiré l'attention dans des spectacles comme «Le Temps d'une Vie», «Un sur six», «Ste-Carmen-de-la-Main», «Ubu-Roi» et «Quand j'y ai dit ça... a parti à rire». Plus récemment il interprétait 2 rôles dans «Caviar ou lentilles» à la Cie Jean Duceppe, ainsi que le personnage (qui n'a laissé personne indifférent) de Pierre, l'animateur dans «La nuit des p'tits couteaux» de Suzanne Aubry. Cet été il jouait Gérard dans «Le grand traitement». À la télévision, il participe à «Chez Denise», «Siocnarf» et «Journal d'un curé de campagne».

### JEAN-LOUIS ROUX

Jean-Louis Roux, un homme de théâtre: une centaine de rôles à la scène, il a joué Racine, Beaumarchais, Shakespeare, Tchekov, Strindberg, Genêt, Diderot, Claudel, Tremblay, Shaffer... On peut l'entendre dans différentes dramatiques à la radio de Radio-Canada et à l'O.R.T.F. Il a tourné pour le cinéma avec Jean Beaudin dans «Cordélia», Fernando Arrabal dans «L'empereur du Pérou», et avec Tony Richardson qui réalisait l'an passé «Hotel New Hampshire». Une quarantaine de rôles principaux dans les téléthéâtres, une cinquantaine de mises en scène, plusieurs traductions et adaptations font bien preuve que Jean-Louis Roux est un des principaux artisans du théâtre québécois. Est-il nécessaire de souligner à nouveau qu'il a été, avec Jean Gascon, le fondateur du Théâtre du Nouveau Monde! En plus de poursuivre son travail créateur à la scène, il est, depuis octobre 1981, le directeur général de l'École Nationale de Théâtre.



### GILDOR ROY

Depuis sa sortie de l'École Nationale de Théâtre, Gildor a joué Camille Thivierge dans «Bienvenue aux Dames» au Théâtre d'Aujourd'hui, Walter dans «L'Opéra de Quat'Sous» au CNA. Il nous a été possible de remarquer ses talents de musicien et de chanteur (quelle voix!) dans un spectacle monté par Michel Garneau et intitulé «Les Gros Oiseaux: Premier Envol». Il est membre de l'équipe des Jaunes à la LNI. Au mois de février prochain, nous pourrions le voir évoluer sur la scène du CNA sous la direction de Michèle Rossignol dans «Avant la Nuit, Offenbach» et il reprendra son personnage dans «Bienvenue aux Dames» pour une tournée avec le TPQ au printemps prochain.

